

Commune :
ORNEX (281)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 654K

Document vérifié et numéroté le 02/02/2018
APTGC Bourg-en-Bresse
Par Ivan GERARD
Géomètre
Signé

BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain
5 rue de la Grenouillère

01000 BOURG EN BRESSE
Téléphone : 04 74 45 77 00
Fax : 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AO
Feuille(s) : 000 AO 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 02/02/2018
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par F MAGNANT (2)

Réf. : 17323
Le 25/09/2017

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signes (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc...).

Document vérifié et numéroté le 02/02/2018

